



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 13515

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur le grave accident qui a eu lieu recemment dans le Sud de la France et ou cinq jeunes appeles ont trouve la mort dans une gare SNCF En effet, ces jeunes gens sont volontairement descendus du train en ouvrant les portes opposees au quai. Un convoi Trans-Europe-Express venant en sens inverse les a donc fauches au moment ou ceux-ci-franchissaient la voie. Afin d'eviter de telles inconsciences qui sont de plus en plus frequentes, il lui demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un systeme d'ouverture de porte automatique, systeme a declenchement unilateral en fonction de la position du convoi par rapport au quai.

Texte de la réponse

Reponse. - Le surcroit de securite apporte aux usagers des chemin de fer par des systemes n'autorisant l'ouverture des portes donnant sur la voie qu'apres l'arret des trains et uniquement du cote desservi par un quai n'a pas echappe a la SNCF Cette disposition est d'ailleurs mise en oeuvre sur le materiel le plus recent, qu'il s'agisse de rames TGV ou de trains de banlieue. Il s'agit la du resultat final d'ameliorations successives exigees par l'evolution des mentalites et que les progres techniques ont permis d'apporter au fur et a mesure de l'apparition de materiels nouveaux. Les portieres des voitures les plus anciennement en service sont munies de serrures de conception telle que leur ouverture ne peut resulter que d'un acte volontaire necessitant generalement les deux mains ; les portes des voitures de banlieue sont maintenues fermees durant la marche des trains, ou du moins durant les phases de demarrage et de ralentissement ; les portes des voitures Corail sont egalement automatiquement fermees et bloquées des que la vitesse du train atteint quelques kilometres/heures. L'installation d'un systeme de blocage des portes sur du materiel non equipe a la construction, est une operation relativement complexe et couteuse qui ne peut etre menee qua l'occasion d'un programme complet de renovation portant sur des series importantes de voitures. Le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, souhaite donc que la SNCF examine si la generalisation de la possibilite de blocage unilateral des portes ne pourrait pas etre realisee facilement et a peu de frais sur toutes les voitures recentes. En outre, il convient de ne pas oublier que, pour des raisons de securite evidentes, tout systeme de blocage des portes doit obligatoirement etre accompagne d'un moyen de deverrouillage a la disposition des voyageurs et dont le bon fonctionnement doit etre assure en toute circonstance. De ce fait, si le blocage des portes est bien adapte pour prevenir tout accident resultant d'une erreur ou d'une distraction, il ne peut empecher un voyageur determine de descendre volontairement a contre-voie, dans les gares et meme en pleine ligne en cas d'arret inopine.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13515

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2394